

L'atelier monétaire du château Saint-Maire à Lausanne : de la fouille archéologique et l'interprétation par les sources historiques aux vestiges conservés et rendus au public

Autor(en): **Antonini, Alessandra / Moret, Jean-Christophe / Consiglio, Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archéologie vaudoise : chroniques**

Band (Jahr): - **(2015)**

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1047738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'atelier monétaire du château Saint-Maire à Lausanne

De la fouille archéologique et l'interprétation par les sources historiques aux vestiges conservés et rendus au public

Alessandra Antonini
Avec la collaboration de Jean-Christophe Moret¹
Avec une contribution de Nicolas Consiglio

Deux balanciers pour frapper les monnaies ont été découverts en 2015 lors des fouilles menées dans le cadre de la restauration du Château cantonal. Les sources historiques se sont avérées essentielles pour identifier ces vestiges de l'Atelier monétaire de Lausanne, où le Canton de Vaud a frappé sa propre monnaie entre 1803 et 1825.

Fig. 1

Château Saint-Maire, cave nord. Photogrammétrie des deux socles des balanciers (à droite l'ancien et à gauche le nouveau) (© Archéotech SA).



La découverte archéologique

En 2012, les premiers sondages de prospection dans le Château ont permis de repérer, sous le sol en béton de la cave nord, une fondation de mauvaise facture clairement délimitée au nord et au sud (fig. 2). Grâce aux documents réunis par les historiens Claire Huguenin, Alexandre Pahud et Bruno Corthésy, il a été possible de corréliser cette structure de pierres avec l'un des deux balanciers attestés autrefois au Château. Sans la recherche préalable des sources d'archives (textes et iconographie), cette maçonnerie repérée en limite de sondage n'aurait pas pu être correctement interprétée.

En 2015, dès le début des travaux d'assainissement du Château, les archéologues interviennent dans les caves et surveillent le creusement des tranchées pour les nouvelles canalisations. Sous la dalle en ciment, le socle d'un deuxième balancier est découvert, celui dont le projet de construction figure sur un plan de l'architecte Perregaux dressé



Fig. 2

Château Saint-Maire, cave nord, sondage de 2012. A la base du profil apparaît l'empierrement qui entoure le socle de l'ancien balancier (© Tera sàrl).

en 1811 (fig. 3). Vu l'excellent état de conservation du vestige, le maître de l'ouvrage décide de dégager tout ce dispositif et de déplacer le tracé des futures conduites. Avant de prendre une décision quant à une éventuelle présentation muséographique, il demande également la mise au jour du premier balancier afin de pouvoir le documenter, puis évaluer l'ensemble des vestiges (fig. 8).

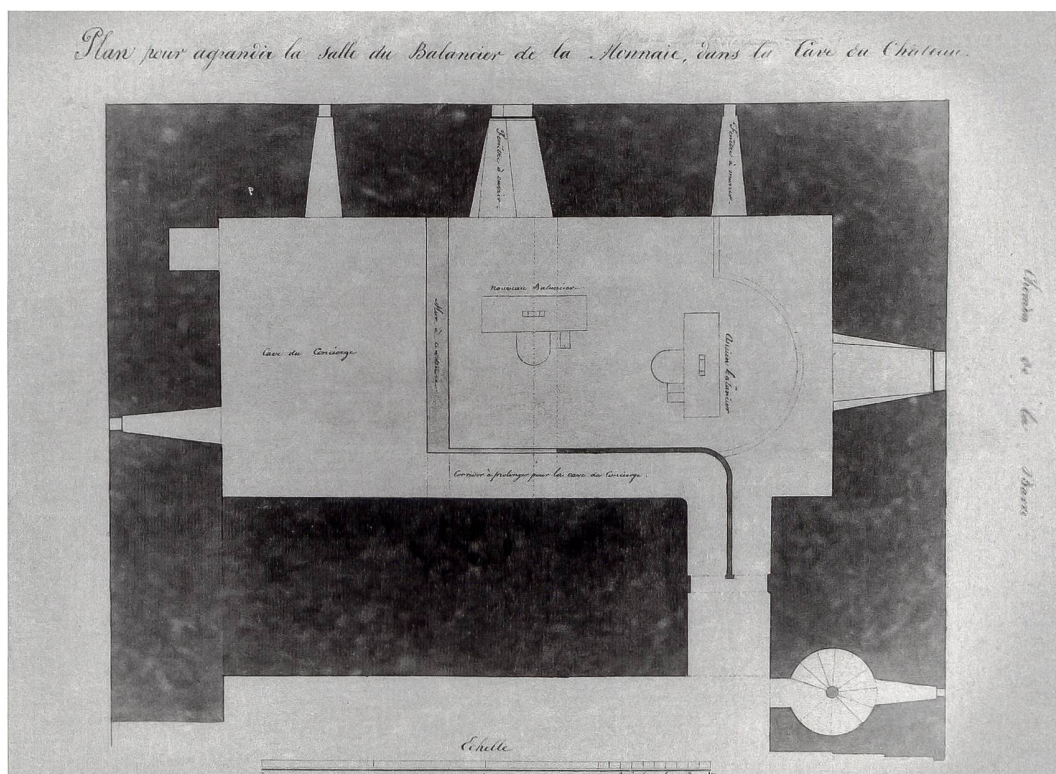


Fig. 3

Château Saint-Maire, cave nord, relevé de 1811 dressé par l'architecte Perregaux.

Projet du nouveau balancier (à gauche, en face d'une fenêtre à agrandir en façade nord). A droite, « l'ancien » balancier (Inventaire des sources iconographiques, B. Corthésy 2012, no. 4086. ACV/S 34; SB/microfiche violette/132.131.004A).

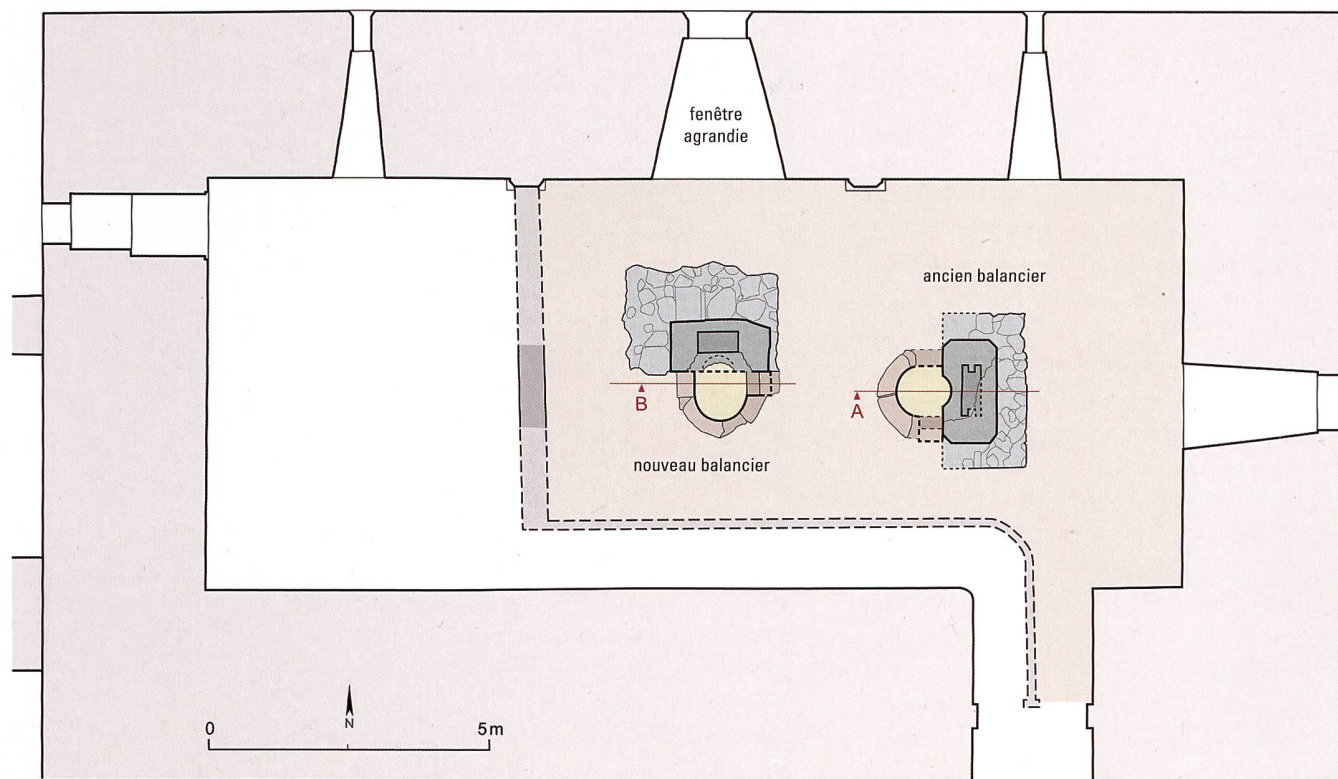


Fig. 4

Château Saint-Maire, cave nord. Relevé des vestiges des deux balanciers interprétés à l'aide du plan de Perregaux

Coupe A: cf. fig. 10

Coupe B: cf. fig. 13

(© Tera sàrl, A. Henzen).

Les vestiges des deux balanciers

Les deux balanciers sont disposés de façon à bénéficier au mieux de la lumière des fenêtres dont le jour primitif a été agrandi (fig. 4). Leurs parties enterrées – le socle et la loge pour l'artisan – sont aménagées dans une grande fosse creusée, du côté sud, dans la roche molassique et, du côté nord et est, dans les remblais nivelant le sol de la cave. La surface du socle devait correspondre au niveau d'utilisation du balancier. Le revêtement du sol, un plancher selon les sources, n'était pas conservé. Il a été remplacé par l'épais radier de la dalle des archives aménagées en 1908 et démontées en 2015.

Les deux installations sont similaires (cf. fig. 1). Elles comprennent une petite loge arrondie, soigneusement appareillée en pierres de taille et accessible par trois marches, ainsi qu'un socle quadrangulaire sur lequel était fixé le balancier. Le socle est lui-même constitué d'un grand bloc

de calcaire taillé posé sur une maçonnerie et entouré d'un remblai soigneux de grosses pierres qui le fixent solidement dans le terrain. La surface du bloc, parfaitement horizontale, comporte une encoche rectangulaire dans laquelle était ancrée la presse. Du côté de la loge, une niche concave est aménagée dans le socle: cet arrondi permettait au poseur de flan de s'asseoir confortablement dans la loge, avec les jambes sous l'établi (fig. 7).

Si la disposition générale est similaire, les deux balanciers se différencient néanmoins dans les détails. La nouvelle installation est légèrement plus petite que l'ancienne. Le négatif du nouveau balancier est parfaitement rectangulaire, celui de l'ancien comporte une entaille avec deux mortaises pour recevoir les tenons du balancier (fig. 6). La loge du nouveau balancier est plus profonde que l'ancienne et inclut, à la base du parement, une rangée de petites encoches carrées avec des tacons de bois: la paroi en pierre de taille devait être revêtue d'un boisage fixé par des clous (fig. 5).



Fig. 5

Le nouveau balancier de 1811, vu vers l'ouest. Le lambris de la loge était fixé dans les tacons visibles à la base du parement (© Tera sàrl).

Fig. 6

L'ancien balancier de 1803, vu vers l'ouest. Au premier plan, le socle du balancier taillé dans un grand bloc de calcaire noir. A l'arrière, le parement arrondi de la loge où prenait place l'artisan (© R. Gindroz).

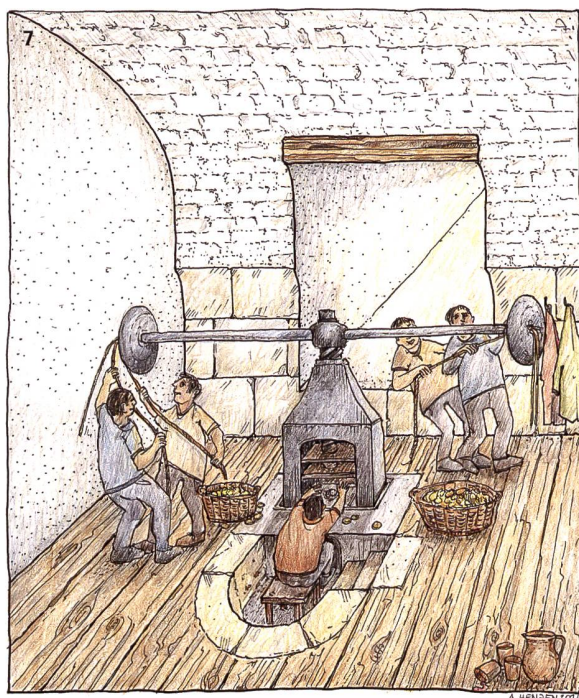


Fig. 7

Restitution du nouveau balancier (© Tera sàrl, A. Henzen). La frappe mécanique au balancier est élaborée en 1551 (Allemagne-France), en remplacement de la frappe au marteau. Le balancier est formé d'une presse à vis avec deux bras d'acier prolongés par deux lourdes boules de plomb. Il est actionné par plusieurs hommes au moyen de courroies attachées à

l'extrémité des barres. La vis porte le coin mobile qui vient frapper le flan posé sur le coin fixe. Au pied de la machine se trouve une fosse qui est la loge où l'artisan pose les flans sur le coin et les retire lorsqu'ils sont marqués. Grâce à sa puissance, le balancier permettait une exécution plus régulière et rendait plus rapide la fabrication des monnaies et des médailles.

Fig. 8

Château Saint-Maire, cave nord. Vue générale des vestiges, vue vers le nord-ouest (© R. Gindroz).





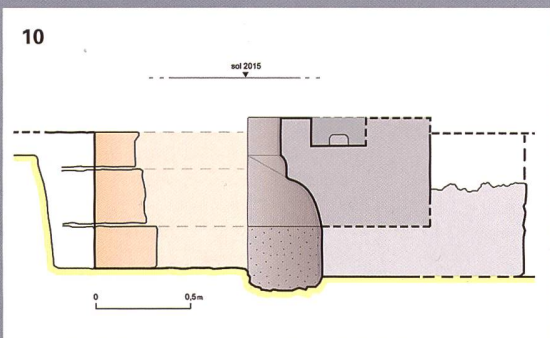
Fiche technique de l'ancien balancier

(UT1-58) (fig. 6, 9 –11)

- **Socle du balancier** : composé d'un bloc sur maçonnerie (h. totale 85 cm). Bloc de calcaire gris, taillé, de forme quadrangulaire, avec 4 angles biseautés (190 x 98 cm, h. 60 cm), faces visibles bouchardées. Entouré sur trois côtés d'un blocage de pierres (larg. moyenne 50 cm).
- **Négatif du balancier** : forme rectangulaire (90 x 30 cm, prof. 15 cm), bords verticaux, fond plat, avec 2 mortaises (10 x 10 cm) à chaque extrémité pour fixer les tenons du balancier.
- **Niche arrondie côté loge** : largeur de la niche 60 cm.

Profil avec double courbure, la partie haute moins profonde que la partie inférieure (20 cm, respectivement 40 cm). Surcreusement de 10 cm du fond par l'usure.

- **Loge** : maçonnerie formant un parement arrondi en U (100 x 83 cm, h. 74 cm). Constituée de blocs taillés avec interstices en briques (3 lits de blocs de molasse verte, marque de tâcheron sur deux blocs).
- **Fond** : substrat rocheux (molasse).
- **Escalier** : non conservé. Restitution de 3 marches du côté sud, selon le plan de 1811.



Fiche technique du nouveau balancier

(UT1-29) (fig. 5, 12-13)

- **Socle du balancier** : composé d'un bloc sur maçonnerie (h. totale 95 cm). Bloc de calcaire gris, taillé, de forme quadrangulaire, tronqué au sud-est (180 x 90 cm, h. 56 cm), faces visibles bouchardées. Entouré d'un blocage de pierres dont l'épaisseur varie selon le substrat (larg. côté ouest 55 cm, côté est 10 cm, côté nord env. 80 cm).
- **Négatif du balancier** : forme rectangulaire (73 x 30 cm, prof. 15 cm), bords verticaux, fond plat, absence de mortaises latérales.
- **Niche arrondie côté loge** : largeur de la niche 55 cm. Profil avec simple courbure (profondeur 30 cm) dont l'arrondi supérieur indique l'amorce du vouûtain de la table. Surcreu-

sement de 8 cm du fond par l'usure.

- **Loge** : maçonnerie formant un parement arrondi en U (90 x 90 cm, h. 90 cm). Constituée uniquement de blocs de molasse verte taillés (3 lits sur un lit de briques). A 18 cm au-dessus de la base la paroi, alignement de 12 petites encoches carrées (6 cm de côtés) pour la fixation de « tacons » de bois servant à clouer le boisage de la loge (absence d'encoches à l'emplacement de l'escalier).
- **Fond** : substrat rocheux (molasse).
- **Escalier** : 3 marches en pierre de molasse se chevauchant légèrement; deux conservées avec traces d'usure, la troisième indiquée par son négatif.

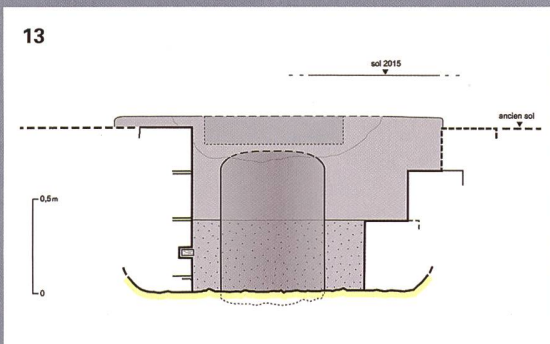


Fig. 9

Ancien balancier, vu vers le nord-est. Le muret fermant la loge du poseur au nord et l'escalier au sud ont été arrachés en 1908, par les substructions en béton des archives (© Tera sàrl).

Fig. 10

Ancien balancier, coupe ouest-est (vue nord) (© Tera sàrl, A. Henzen).

Fig. 12

Nouveau balancier, vu vers le nord (© Tera sàrl).

Fig. 13

Nouveau balancier, coupe ouest-est (vue nord) (© Tera sàrl, A. Henzen).

L'explication par les sources d'archives

Les deux balanciers découverts dans les caves du Château sont datés par des sources. Dès la constitution du canton de Vaud en 1803, le Petit Conseil prend en effet des dispositions afin de créer son propre atelier monétaire à Lausanne et propose d'acheter un balancier au *citoyen* Jean-Conrad Bruguier-Delafeuille, maître balancier à Genève². Il s'agit de l'ancien balancier découvert au château Saint-Maire.

Le nouveau balancier est installé huit ans plus tard. Selon le *Rapport du Département de l'Intérieur* du 3 janvier 1811, la commission des monnaies précise que le local du premier balancier n'était pas assez spacieux pour en contenir deux et qu'elle a dû l'agrandir pour accueillir le balancier qu'elle avait autorisé à faire fabriquer à Aarau et qui devait arriver dans le mois de janvier courant³. Le plan du projet dressé par l'architecte Perregaux permet de visualiser parfaitement les travaux envisagés (cf. fig. 3) : agrandir le local en déplaçant le mur occidental et en prolongeant le couloir qui mène à la cave du concierge, agrandir la fenêtre située en face du nouveau balancier – à l'image de la grande ouverture déjà réalisée du côté est pour l'ancien balancier – et, enfin, supprimer la troisième fenêtre du local.



Fig. 11

Ancien balancier, parement de la loge. Détail des marques de tâcheron « T » (© Tera sàrl).

Le décompte des travaux effectués entre le 11 et le 30 mars 1811 permet de vérifier ce qui a réellement été mis en œuvre et payé, entre autres : le « fort sommier en vieux chêne » pour la nouvelle fenêtre (il s'agit du linteau actuel de la grande fenêtre nord), les poutres pour le prolongement du couloir du concierge ainsi que 32 journées de manœuvres pour creuser le terrain et emporter les décombres. Entre le 1^{er} et le 22 mai 1811, le bloc de marbre noir est livré. Il a fallu payer les bateliers qui l'ont transporté, les personnes ayant aidé à le débarquer, la voiture qui l'a acheminé au château, puis les manœuvres qui ont hissé le bloc dans la cave et creusé la fosse ainsi que les tailleurs de pierre qui ont « taillé le gros bloc de marbre de 36 pieds cubes, y compris les vides pour le poseur et le plot du balancier ». En ce qui concerne l'aménagement du nouveau local, le blanchissement des parois et de la voûte ainsi que le plancher en plateau de sapin sont mentionnés. Des « feuilles » sont en outre prévues pour boiser la loge du poseur et une « pièce de chêne » pour le balancier⁴. Le balancier proprement dit est acheté au mécanicien Freuderich, à Genève, dont l'atelier se situait vis à vis du temple de la Fusterie⁵. Pour le confort des artisans préposés au nouveau

balancier la loge a été non seulement boisée mais « un poêle en faïence ordinaire » a été construit avec des catelles de récupération provenant de l'hôpital⁶. Le canal de fumée est encore visible dans la voûte de la cave. Ces améliorations font sans doute suite aux demandes du maître monnayeur Jean-Conrad Bruguier qui se plaignait « d'avoir été attaqué d'un rhumatisme inflammatoire (...) dont il ne se rétablirait peut-être jamais et qu'il ne peut attribuer qu'à la grande humidité de l'atelier dont les murs et les plafonds (...) dépouraient d'eau »⁷.

L'humidité de la cave au 19^e siècle n'est pas surprenante. Au pied de la façade orientale du château, un canal d'évacuation a été découvert : il traversait le mur et se déversait dans la rue de la Barre. Dans la cave sud, un puits aménagé dans l'angle sud-ouest du bâtiment, se remplit encore aujourd'hui par les infiltrations d'eau qui ruissellent sur le substrat étanche de la molasse.

L'atelier monétaire du château Saint-Maire fut en activité une vingtaine d'années. Installé en 1803 à la suite de la création du canton de Vaud, puis agrandi en 1811, il sera utilisé jusqu'en 1825, lorsque le canton rejoint le concordat des monnaies cantonales suisses. Pendant cette période, l'atelier a produit près de 10 millions de pièces. La valeur la plus fréquente était celle de 1 batz, soit 1/10^e de francs (cf. encadré no 5).

L'enjeu des découvertes

Les sources d'archives réunies au préalable par les historiens se sont avérées d'une grande utilité durant les travaux de rénovation du Château cantonal. Dans la cave nord, elles ont non seulement permis aux archéologues d'interpréter les découvertes au sol mais aussi contribué à conserver certaines structures visibles en élévation, notamment la grande fenêtre située au nord, dont l'élargissement et le linteau en bois sont mentionnés parmi les travaux à réaliser lors de l'installation du nouveau balancier.

Avant la mise au jour des socles en pierre dans la cave nord, l'importance du château Saint-Maire dans la production de la monnaie vaudoise n'était pas reconnue à sa juste valeur. C'était en effet la « cave de la Monnaie » dans le Parlement

situé à proximité qui symbolisait la fabrication des pièces. L'appellation « cave de la Fonderie » serait ici plus correcte. Le caveau du Parlement abritait selon Bissegger la fonderie dans laquelle les métaux étaient préparés avant d'être transportés au Château et utilisés pour la frappe de la monnaie⁸.

Dès la présentation des vestiges, le maître de l'ouvrage était convaincu de l'importance de cette découverte pour l'histoire de l'édifice, et celle des premières années du canton. Il a ainsi décidé de garder visible ces vestiges et a demandé aux architectes (CMC, communauté des mandataires pour le Château cantonal Saint-Maire) d'intégrer les deux balanciers dans l'aménagement de la future cafétéria du Château.

NOTES

- 1 Nous remercions Claire Huguenin, Alexandre Pahud et Bruno Corthésy pour le dépouillement des Archives historiques.
- 2 Lavanchy 1955, p. 65.
- 3 Archives cantonales vaudoises (ACV), K IX 442, BC 4 janvier 1811.
- 4 Archives cantonales vaudoises (ACV), K IX 442, BPC B 22 août 1811.
- 5 Lavanchy 1955, p. 65.
- 6 Archives cantonales vaudoises (ACV), K IX 442, BPC B 9 7bre 1811, Extrait du PC, séance du 2 7bre 1811.
- 7 Bissegger 2003, note 87, Archives cantonales vaudoises (ACV), K XI a2, rapport du 2 août 1804.
- 8 Bissegger 2003, note 83.

BIBLIOGRAPHIE

Bissegger 2003

Paul Bissegger, « Les forges de Vulcain sous les sièges des députés », *Mémoire Vive*, hors série 2003, p. 20.

Lavanchy 1955

Charles Lavanchy, « Activité de l'atelier monétaire de Lausanne », *RHV*, 1955, p. 65-83.

Canton de Vaud. Avers et revers de monnaie



1. 40 batz, millésime 1812. MMC 19020.



2. 20 batz, millésime 1810. MMC 19014.



3. 10 batz, millésime 1804. MMC 32508.



4. 5 batz, millésime 1804. MMC 18977.



5. 1 batz, millésime 1804. MMC 18922.



6. 1/2 batz, millésime 1804. MMC 18903.



7. 2,5 rappes, millésime 1816. MMC 18900.



8. Coins d'avers et de revers ayant servi à la frappe des monnaies de 40 batz, millésime 1812. MMC 40968 et 40969.

© Musée monétaire cantonal, Lausanne

La frappe monétaire au temps de l'Indépendance vaudoise

En 1803, après la proclamation de l'Acte de Médiation, le jeune canton de Vaud cherche à renforcer son autonomie et son indépendance politique. Parmi les prérogatives régaliennes octroyées aux cantons suisses par le régime figure la frappe monétaire qui était centralisée du temps de l'Helvétique. Les autorités fédérales définissent d'une manière générale le nouveau régime monétaire afin d'imposer un cadre à l'action des cantons. Le nouveau système monétaire est un hybride combinant le système franc en usage au temps de l'Helvétique et le système en vigueur en Suisse allemande basé sur les batz et les rappes. L'adoption du pacte fédéral en 1814 renforcera les droits des cantons en matière de frappe monétaire. En 1819, 19 cantons suisses adopteront le franc comme unité de compte. Dans ce cadre-là, entre 1804 et 1825, le canton de Vaud frappe monnaie à un rythme irrégulier au sein d'un

atelier monétaire décentralisé. Les flans sont fondus et coulés dans une fonderie situé au rez-de-chaussée du Parlement vaudois ; les flans sont préparés dans un local situé en annexe de la poudrière cantonale installée au Flon ; la frappe a lieu sur deux balanciers dont les socles ont été découverts au château Saint-Maire. Durant cette période, le canton frappe des monnaies en billon d'argent de 40 batz (no 1), 20 batz (no 2), 10 batz (no 3), 5 batz (no 4), 1 batz (no 5), 1/2 batz (no 6), 2 1/2 rappes (no 7) pour un total de 9'371'314 pièces. Le Musée monétaire cantonal conserve 64 coins monétaires (par exemple no 8) et 12 matrices de tranches, actuellement en cours d'étude, ayant servi à cette production. L'atelier monétaire cantonal frappe également des plaques d'ornements pour fusil, des plaques de shakos, des décorations pour des cors de chasse et des prix d'écoles. La signature d'un concordat monétaire en 1826 avec les cantons de

Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle et Argovie visant à unifier leur système monétaire ainsi que des mesures d'économie imposées par le canton vont sonner le glas de l'atelier monétaire cantonal. La reffrappe de toutes les monnaies vaudoises au type du concordat est confiée en 1826 à un entrepreneur privé, Charles Bel-Bessière, auquel le canton remet tout l'outillage de l'ancien atelier monétaire. Charles Bel-Bessière reffrappa 408'112 pièces de 5 batz et 4'996'400 pièces de 1 batz avec de nouveaux coins entre 1826 et 1834. Le canton lui confia tous ses autres travaux numismatiques entre 1826 et 1846. En 1848, après la guerre du Sonderbund, les cantons suisses perdirent leurs privilèges monétaires au profit de la Confédération dont les premières frappes en 1850 remplacèrent peu à peu les émissions cantonales.

Nicolas Consiglio